



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 64795

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dossier du recrutement des infirmières. L'Union hospitalière privée affirme qu'en France 6 000 postes d'infirmières sont à pourvoir dans les cliniques privées, dont 500 en Midi-Pyrénées. Pour pallier ce problème, son président a proposé de recruter 1 500 infirmières en Espagne parmi les 10 000 qui sont au chômage et les 48 000 travaillant en contrat précaire. Il est prévu de leur offrir un stage de trois semaines pour les familiariser à notre langue, notamment aux termes techniques médicaux et même à quelques subtilités administratives. Au moment où les cliniques privées sont introduites en bourse, nous sommes en droit de nous demander si profit et santé feront bon ménage. En France, la qualité du recrutement dans les instituts de formation en soins médicaux n'est pas contestable. On exige de nos futurs soignants des niveaux élevés dont la barrière que représente le concours d'admission est de plus en plus sélectif, alors que la courbe du vieillissement de la population des infirmières ne cesse de grimper. Cette année, à Tarbes, on compte 541 candidats ou candidates pour 65 postes. La France peut s'enorgueillir de proposer à ses futurs infirmières et infirmiers une formation en trois ans d'une excellente qualité et d'un niveau technique remarquable. Cependant, le concours d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers laisse pour compte de nombreux candidats dont la motivation pour la profession est grande. Par ailleurs, les établissements hospitaliers quels qu'ils soient auront besoin de nombreux personnel pour remplacer celui qui va partir à la retraite ces cinq prochaines années. En faisant appel à du personnel infirmier des pays de la CEE dont la formation pourrait être différente, qui ne maîtrise pas forcément notre langue, on risque de voir se dévaloriser une profession qui a tant lutté ces dernières années pour acquérir une reconnaissance que personne ne conteste. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64795

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4358